

Selon le communiqué de l'Oif, à l'occasion de la signature de cet accord-cadre, le secrétaire général de la Francophonie s'est réjoui des perspectives offertes par cette collaboration.

«C'est notre devoir de solidarité, de rechercher les moyens de dynamiser et de renforcer les relations entre la Francophonie et cet acteur majeur qu'est l'Onu Femmes», a déclaré M. Diouf. De son côté, Mme Michelle Bachelet a dit que «la participation des femmes est centrale pour la démocratie, la paix et le développement durable. Nous nous réjouissons de travailler avec l'Oif afin de réaliser un changement réel dans la vie des femmes et des filles».

Les axes de cette coopération, poursuit le communiqué, mettent notamment en exergue les domaines de coopération que sont la lutte contre les violences faites aux femmes, la participation des femmes à la prise de décision politique, le plaidoyer en faveur de l'égalité hommes-femmes et l'intégration de l'égalité des genres dans le développement durable.

Lors de l'examen et de l'évaluation des 15 années de mise en oeuvre de la plateforme d'action de Pékin, en mars 2010, les Etats et gouvernements membres de l'Oif ont adopté la «Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes», qui pose fermement les principes de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles qui s'exercent dans des contextes privés ou publics, et qui propose une définition élargie des violences faites aux femmes, des recommandations à destination de l'Oif et des engagements clairs au niveau national.

Par Elhadji A. THIAM